

BGE CHAMPAGNE

10 Esplanade Roland Garros
51100 REIMS

**Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

ET

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

BGE CHAMPAGNE

10 Esplanade Roland Garros

51100 REIMS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

SAS FIDUCIAIRE LHP - 8, rue Marie Marvingt- ZAC Croix Blandin - 51100 REIMS
Commissaire aux Comptes

BGE CHAMPAGNE

10 Esplanade Roland Garros

51100 REIMS

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association BGE Champagne tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « faits caractéristiques » de l'annexe concernant la plainte déposée le 2 mai 2013 en raison d'éventuels faits d'abus de confiance qui seraient intervenus entre les années 2007 et 2012. Une enquête judiciaire est en cours et n'a toujours pas aboutie à ce jour.

Un expert-comptable est intervenu courant 2013/2014, selon les souhaits de votre association, sur les comptes relatifs aux exercices de 2007 à 2012 et a identifié un certain nombre de sommes détournées. Ces sommes ont été comptabilisées à l'actif du bilan et font l'objet, par principe de prudence, d'une dépréciation dans l'attente du résultat de l'enquête qui confirmera ou infirmera les soupçons mais également dans le but de couvrir un éventuel risque de non recouvrement.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justifications particulières.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports financier et moral du Comité Directeur et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Reims, le 12 juin 2014

SAS FIDUCIAIRE LHP

**Représentée par Laurent TILLY
Commissaire aux Comptes**

Désignation de l'entreprise		BGE CHAMPAGNE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* L 12				
Adresse de l'entreprise		10 Esplanade Roland Garros		Durée de l'exercice précédent* L 12				
Numéro SIRET*		39047138100090		Code APE 7022Z				
				Exercice N clos le 31/12/2013				
				Exercice N-1 clos le 31/12/2012				
				Net 3				
				Net 4				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2				
Capital souscrit non appelé (1)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC				
	Frais de recherche et développement *	AD		AE				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 556,45	AG	2 556,45	2 556,45		
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	77 080,19	AU	35 619,83	41 460,36	50 573,74	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	4 047,76	BI	4 047,76	4 047,76		
	TOTAL (I)	BJ	83 684,40	BK	35 619,83	48 064,57	57 177,95	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
			En cours de production de biens	BN		BO		
			En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW				
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	32 301,55	BY	32 301,55	8 126,88	
		Autres créances (3)	BZ	441 436,14	CA	149 953,41	291 482,73	220 418,22
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	30 000,00	CE	30 000,00	30 000,00	
	Disponibilités	CF	351 134,89	CG	351 134,89	417 986,13		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 533,74	CI	3 533,74			
	TOTAL (II)	CJ	858 406,32	CK	149 953,41	708 452,91	676 531,23	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL						
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM						
	Ecart de conversion actif* (V)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	942 090,72		185 573,24	756 517,48	733 709,18		
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété*	Immobilisations		Stocks		Créances			

Désignation de l'entreprise		BGE CHAMPAGNE			
		Exercice N 1	Exercice N - 1 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :9.710,04.....)	DA	9 710,04	9 710,04	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvre originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	637 832,58	896 696,52	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	23 386,51	-258 863,94	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	670 929,13	647 542,62	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatif) EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 134,86	11 118,02	
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 521,09	71 032,79	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	2 932,40	4 015,75		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	85 588,35	86 166,56	
	Écart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	756 517,48	733 709,18	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France 1		Exportation et livraisons intracommunautaires 2			Total 3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue	biens	FD	36 175,00	FE	FF	36 175,00
			services*	FG	336 656,77	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		372 831,77	FK	FL	372 831,77
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	402 765,38	311 156,26
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de				FP		14 670,00
	Autres produits (1) (11)				FQ		22,20
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	775 597,15
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	230 681,62	218 322,53
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	35 991,63	37 605,58
	Salaires et traitements*				FY	347 557,03	347 952,23
	Charges sociales (10)				FZ	152 172,26	152 859,51
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	9 927,98	11 263,03
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges				GE		6,80
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	776 330,52	816 315,44
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-733,37	-210 305,25
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	795,00	4 071,97
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	795,00	4 071,97
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	795,00	4 071,97
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	61,63	-206 233,28

Désignation de l'entreprise		BGE CHAMPAGNE			
		Exercice N 1	Exercice N - 1 2		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	135 299,64	430,95	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		1 850,95	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	135 299,64	2 281,90	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6)	HE	10 220,11	14 675,89	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	107,00	40 236,67	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	101 647,65		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	111 974,76	54 912,56	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	23 324,88	-52 630,66	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	911 691,79	612 364,06	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	888 305,28	871 228,00	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	23 386,51	-258 863,94	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	135 281,01	40,95
	(3) dont {	- Crédit-bail mobilier	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	10 146,08	14 675,89	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transfert de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	A2			
		primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Annexe au bilan et au compte de résultat

Règles et méthodes comptables

Au 31 Décembre 2013

REFERENTIEL - PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan : 756 517,48 €
Total des produits du compte de résultat : 911 691,79 €
Total des charges du compte de résultat : 888 305,28 €
Résultat de l'exercice : 23 386,51 €

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 2 mai 2013, une plainte contre X a été déposée par le Président de l'Association pour d'éventuels détournements de fonds.

Courant 2013, BGE Champagne a délégué le Cabinet BUHET pour effectuer une expertise de la comptabilité sur les exercices 2007 à 2012 afin d'identifier précisément les éléments incriminants et évaluer l'éventuel préjudice financier. L'étude du cabinet BUHET fait apparaître des sommes identifiées comme détournées à hauteur de 193.557,88 euros. Sur l'exercice 2012, avait été comptabilisé une somme de 96.611,52 euros, un complément de 96.946,36 euros a donc été comptabilisé en compte 4672 - Débiteurs et Créiteurs divers par le biais d'un produit exceptionnel.

Le compte 4672 - Débiteurs et Créiteurs divers - a été déprécié à hauteur de 75 % pour tenir compte d'un éventuel risque de non recouvrement.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- La continuité de l'exploitation,
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- L'indépendance des exercices,
- L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques .

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Le poste immobilisations financières ne comprend que le dépôt de cautionnement lié à la location des locaux de Reims, Chaumont et Saint Julien les Villas.

Les notes au tableau ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.



ANNEXE 1 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	VALEURS BRUTES DEBUT	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	VALEURS BRUTES FIN
RUBRIQUES				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Agencements, installations	20 552,98 €			20 552,98 €
Equipements techniques				
Matériel de transport				
Matériel bureau et informatique	22 081,65 €	814,60 €		22 896,25 €
Matériel éducatif				
Meubles - Mobilier	33 630,96 €			33 630,96 €
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Dépôts et cautionnements	4 047,76 €			4 047,76 €
Autres titres immobilisés				
TOTAL	80 313,35 €	814,60 €	- €	81 127,95 €

ANNEXE 2 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	AMORTISS. CUMULES DEBUT	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	AMORTISS. CUMULES FIN
RUBRIQUES				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Agencements, installations	2 626,64 €	2 055,30 €		4 681,94 €
Equipements techniques				
Matériel de transport				
Matériel bureau et informatique	12 542,44 €	5 162,15 €		17 704,59 €
Matériel éducatif				
Meubles - Mobilier	10 522,77 €	2 710,53 €		13 233,30 €
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Dépôts et cautionnements				
TOTAL	25 691,85 €	9 927,98 €	- €	35 619,83 €

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CREANCES	MONTANTS BRUTS	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<u>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</u>				
Dépôts et cautionnements				
Autres titres immobilisés				
<u>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances ASE et comptes rattachés	32 301,55 €	32 301,55 €		
Autres créances	291 482,73 €	291 482,73 €		
Charges const.d'avance et Prod. à recevoir				
TOTAL	323 784,28 €	323 784,28 €	0,00 €	0,00 €

DETTES	MONTANTS BRUTS	DEGRE DE LIQUIDITE DU PASSIF		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<u>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETAB.CREDIT</u>				
Cautions				
Emprunts auprès Etablis.financiers				
Découverts auprès Etablis.financiers				
<u>DETTES FOURNISS.ET COMPTES RATTACHES</u>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 134,86 €	14 134,86 €		
Dettes fiscales et sociales	68 521,09 €	68 521,09 €		
Autres dettes - Charges à payer	2 932,40 €	2 932,40 €		
TOTAL	85 588,35 €	85 588,35 €	0,00 €	0,00 €

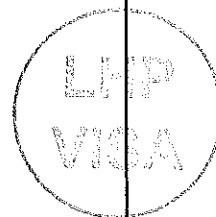
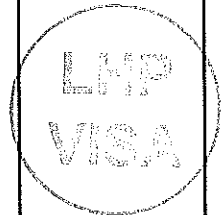


Tableau de Suivi des Fonds Associatifs

libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D= A + B - C
Fonds Associatifs sans droit de reprise				
patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
subvention d'investissement non renouvelable				
apports sans droit de reprise				
legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
subvention d'investissement affectée à des biens renouvelables				
cartes de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
réserves statutaires ou contractuelles				
réserves réglementées				
autres réserves				
report à nouveau	896 696 €		258 864 €	637 832 €
résultat de l'exercice		23 387 €		23 387 €
Fonds associatifs avec droit de reprise				
apports				
legs et donations				
subvention d'Investissement sur biens renouvelables				
résultats sous contrôles des tiers financeurs				
cartes de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL	896 696 €	23 387 €	258 864 €	661 219 €



BGE CHAMPAGNE

10 Esplanade Roland Garros

51100 REIMS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2013

SAS FIDUCIAIRE LHP - 8, rue Marie Marvingt -ZAC Croix Blandin - 51100 REIMS
Commissaire aux Comptes

BGE CHAMPAGNE

10 Esplanade Roland Garros

51100 REIMS

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Reims, le 12 juin 2014

SAS FIDUCIAIRE LHP

**Représentée par Laurent TILLY
Commissaire aux Comptes**